

Agent de sécurité



L'agent de prévention et de sécurité est chargé de la surveillance et du gardiennage des marchandises et des locaux. Il assure également la protection des personnes.

Seul ou en équipe, ses principales missions sont :

- prévention et dissuasion des actes de malveillance et de négligence (intrusion, vol, dégradation...);
- prévention et lutte contre tout événement perturbant la situation normale de sécurité (en particulier l'incendie, les inondations et les incidents techniques);
- participation au maintien des conditions normales d'hygiène et de sécurité (notamment les premiers secours aux blessés ou aux personnes prises de malaise).

Cet agent doit être capable d'appliquer et de faire appliquer les consignes relatives à :

- la sécurité des biens et la sécurité des personnes ;
- la prévention ;
- l'analyse de la situation de risque ;
- l'intervention.

↳ Débouchés

Ce(ette) professionnel(le) est employé(e) essentiellement, de jour comme de nuit, par des sociétés de gardiennage ou de surveillance ou par une entreprise possédant un service de sécurité intégré.

C'est une activité en pleine expansion.

↳ Accès à la formation

Après une classe de 3^{ème}

Recrutement à procédures particulières

↳ Programme

Grille horaire (a)	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Enseignement professionnel	333h30	312h
Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)	43h30	39h
Enseignements professionnels et mathématiques en co-intervention (b)	43h30	39h
Réalisation d'un chef d'œuvre(c)	87h	78h
Prévention Santé Environnement	43h30	26h
Français, Histoire-Géographie	43h30	39h
Enseignement moral et civique	14h30	13h
Mathématiques – Physique-Chimie	43h30	39h
Langue vivante	43h30	39h
Arts appliqués et culture artistique	29	26h
Education physique et sportive	72h30	65h
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation	101h30	91h
Période de formation en milieu professionnel (semaines)	6 à 7	6 à 7

(a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité

(b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève

(c) Horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil

Enseignements professionnels

La formation correspond aux diverses situations de prévention et de maintien de la sécurité :

- analyser les causes et conséquences d'un accident.
- lire des plans et faire des repérages de sites (usine, hôpital, centre commercial, tour d'immeuble...).
- connaître, utiliser et vérifier les technologies modernes de détection, d'alarme, de télésurveillance, les moyens de prévention et de lutte contre l'incendie.
- pratiquer les premiers secours.
- apprendre à communiquer avec des usagers (informer, argumenter) et des services extérieurs (pompiers, police),
- faire un compte rendu écrit et oral d'un incident
- connaître la législation : normes de sécurité, règles concernant l'utilisation des moyens de défense.

La formation au CAP « Agent de sécurité » prend en compte les compétences requises pour la délivrance des certifications suivantes :

- **SSIAP 1** : certification délivrée aux agents de services de sécurité
- incendie pour les **ERP** (établissements recevant du public) et les **IGH** (immeubles de grande hauteur).
- **PSE 1** : formation de premiers secours en équipe de niveau 1.
- **SST** : formation de sauveteur secouriste du travail.

Stages

Les "stages" appelés périodes de formation en entreprise, durent 12 semaines.

La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles. Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation. Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.

Examen

Unités professionnelles :

- Prévention et dissuasion des actes de malveillance et de négligence, coeff. 9 (dont coeff. 1 pour Prévention – santé -environnement)
- Sécurité des personnes et des biens, coeff. 4
- Sécurité incendie, coeff. 4

Unités d'enseignement général :

- Français, histoire–géographie – éducation civique coeff. 3
- Mathématiques– Sciences physiques, coeff. 2
- Education physique et sportive, coeff. 1
- Epreuve facultative : Langue vivante étrangère

Statistiques

Académie de Montpellier

En 2017 : 162 présents, 160 admis (soit 98,77% de réussite).

En 2018 : 156 candidats inscrits, 156 présents, 152 admis (soit 97,44% de réussite)

En 2019 : 161 candidats inscrits, 161 présents, 157 admis (soit 97,52 % de réussite).

Académie de Toulouse

En 2018 : 34 candidats présents, 31 candidats admis (soit 91,2% de réussite).

En 2019 : 67 candidats présents, 62 candidats admis (soit 92,5% de réussite).

En 2019 : 10 présents, 6 admis (soit 60% de réussite).

Candidats en apprentissage uniquement

Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Principales poursuites d'études

- Brevet professionnel (BP) Agent technique de prévention et de sécurité
- Mention complémentaire (MC) Sûreté des espaces ouverts au public
- MC Sécurité civile et d'entreprise
- Bac pro Sécurité-prévention
- Bac pro Services de proximité et vie locale

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.

Ou se former en Occitanie

Académie de Montpellier

30 La Grand' Combe

Lycée professionnel privé Pasteur (*Privé sous contrat*)

30 Nîmes

Lycée Gaston Darboux (*Public*)

34 Castelnau le Lez

Lycée Georges Pompidou (*Public*)

Académie de Toulouse

31 Launaget
MFREO Toulouse Nord **A**

A Formation en apprentissage

 **En savoir plus**

Consultez les documents Onisep :

- Voie pro Les métiers de la prévention et de la sécurité
- Parcours Les métiers des armées et de la gendarmerie
- Après un CAP ou un BEP

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO).

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Éducation Nationale (PSY-EN).

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier

Alès
04 66 56 46 70 - ce.0300061d@ac-montpellier.fr

Bagnols sur Cèze
04 66 89 53 93 - ce.0300992r@ac-montpellier.fr

Béziers
04 67 62 45 04 - ce.0340097w@ac-montpellier.fr

Carcassonne
04 34 42 91 90 - ce.0110035d@ac-montpellier.fr

Castelnaudary
04 34 42 91 88 - ce.0110843g@ac-montpellier.fr

Céret
04 68 87 02 07 - ce.0660575s@ac-montpellier.fr

Le Vigan
04 99 92 01 72 - ce.0301647c@ac-montpellier.fr

Lunel
04 67 83 56 83 - ce.0341426r@ac-montpellier.fr

Mende
04 66 65 05 17 - ce.0480020l@ac-montpellier.fr

Montpellier Celleneuve
04 67 75 74 50 - ce.0341619a@ac-montpellier.fr

Montpellier Centre
04 67 91 32 55 - ce.0340096v@ac-montpellier.fr

Montpellier Est
04 48 18 55 10 - ce.0341482b@ac-montpellier.fr

Narbonne
04 68 32 61 75 - ce.0110036e@ac-montpellier.fr

Nîmes Centre
04 66 29 03 81 - cio.nimescentre@ac-montpellier.fr

Nîmes Ouest
04 66 27 95 00 - cio.nimesouest@ac-montpellier.fr

Perpignan
04 68 50 20 86 - ce.0660667s@ac-montpellier.fr

Pézenas
04 67 98 85 74 - ce.0341033n@ac-montpellier.fr

Prades
04 68 05 32 00 - ce.0660463v@ac-montpellier.fr

Sète
04 67 18 34 18 - ce.0340098x@ac-montpellier.fr

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Toulouse

CIO Albi
Tél. 05 67 76 57 74 - cio.albi@ac-toulouse.fr

CIO Auch
05 62 05 65 20 - cio.auch@ac-toulouse.fr

CIO Cahors
Tél. 05.65.30.19.05 - valerie.ballester@ac-toulouse.fr

CIO Castelsarrasin
05 36 25 74 99 - cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr

CIO Castres
Tél. 05 67 76 57 90 - cio.castres@ac-toulouse.fr

CIO Condom
05 67 76 51 82 - cio.condom@ac-toulouse.fr

CIO Decazeville
05 65 43 17 88 - cio.decazeville@ac-toulouse.fr

CIO Figeac
05 67 76 55 66 - valerie.ballester@ac-toulouse.fr

CIO Foix
05 67 76 52 94 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Lourdes
05 67 76 56 43 - cio.lourdes@ac-toulouse.fr

CIO Millau
cio.millau@ac-toulouse.fr

CIO Montauban
05 63 66 12 66 - cio.montauban@ac-toulouse.fr

CIO Muret
05 67 52 40 72 - cio.muret@ac-toulouse.fr

CIO Pamiers
05 67 76 53 02 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Rodez
05 67 76 54 46 - cio.rodez@ac-toulouse.fr

CIO Saint-Gaudens
05 67 52 41 41 - cio.stgaudens@ac-toulouse.fr

CIO Tarbes
05 67 76 56 33 - cio.tarbes@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Centre
05.67.76.51.84 - cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Mirail
05.67.52.41.63 - cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

CAP

CIO Toulouse Nord

05 67 52 41 80 - cio.tlsenord@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Rangueil

05 67 52 41 55 - cio.tlserangueil@ac-toulouse.fr